



Diagnostic Amiante Avant Travaux

Numéro de dossier : 119-0426
Date du repérage : 04/05/2026



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Guadeloupe**

Adresse : **CAMP DUGOMMIER LA JAILLE**

Commune : **97122 BAIE MAHAULT (GUADELOUPE)**

**Section cadastrale : NC, Parcelle(s) n°
: NC**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**HANGAR - GARAGE, Lot numéro Non
communiqué**

Périmètre de repérage :

Hangar - Garage sur 1 niveau

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ... **GENDARMERIE NATIONAL**

Adresse : **Rue Louis Jouveau Dubreuil
97120 SAINT-CLAUDE**

Objet de la mission :

☒ Diag amiante avant travaux



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti



N° de dossier : 119-0426

Date du rapport : 29/05/2026

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application : - de l'article L4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés, - de l'article R4412-97 du code du travail, - du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, - de l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Normes utilisées	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : CAMP DUGOMMIER LA JAILLE
	Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°:
	HANGAR - GARAGE, Lot numéro Non communiqué
	Code postal, ville : 97122 BAIE MAHAULT (GUADELOUPE)
	Section cadastrale : NC, Parcelle(s) n° : NC
Périmètre de repérage	Hangar - Garage sur 1 niveau
Type de logement :	Autres
Fonction principale du bâtiment :	
Date de construction :	Date du permis de construire non connue

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s)	Nom et prénom : GENDARMERIE NATIONAL Adresse : Rue Louis Jouveau Dubreuil 97120 SAINT-CLAUDE
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : SIL COMGEND GP Adresse : Rue Louis Jouveau Dubreuil 97120 SAINT-CLAUDE

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	Mme LAROCHELLE-Nilda	Opérateur de repérage	LCC QUALIXPERT 17 Rue des Capucins 81100 CASTRES	Obtention : 13/01/2022 Échéance : 12/01/2029 N° de certification : C2110
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				
Raison sociale de l'entreprise : IP2C (Numéro SIRET : 81000488700016) Adresse : 70 Rue Dugommier, 97110 POINTE-A-PITRE Désignation de la compagnie d'assurance : Klarity. Numéro de police et date de validité : CDIAGK000194 - 01/07/2026				

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 29/05/2026
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 23 pages

SOMMAIRE

1	CONCLUSIONS.....	2
2	LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES	2
3	LA MISSION DE REPERAGE	2
3.1	Le cadre réglementaire	2
3.2	Programme de travaux	3
3.3	Programme et périmètre de repérage.....	3
4	CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	3
4.1	Rapports précédemment réalisés	3
4.2	Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur.....	3
4.3	Plan et procédures de prélèvements	3
5	RESULTATS DU REPERAGE	4
6	SIGNATURES.....	9
7	ANNEXES.....	10
7.1	Fiche d'identification et de cotation	10
7.2	Conséquences règlementaires et recommandations	11
7.3	Recommandations générales de sécurité	11
7.4	Plans et croquis	13
7.5	Photos.....	14
7.6	Rapports d'essais de laboratoire.....	18
7.7	Autres documents	Erreur ! Signet non défini.
7.8	Assurance	22
7.9	Certificat de compétences	23

1 CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », **il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Des investigations approfondies doivent être réalisés et des moyens d'accès mis à disposition par le donneur d'ordre

Localisation	Zones inaccessibles	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant			

2 LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES

Raison sociale et nom de l'entreprise : Institut technique des gaz et de l'air (ITGA)
Adresse : 3, Armand-Herpin-Lacroix, CS 46537 35065 Rennes
Numéro d'accréditation Cofrac :

3 LA MISSION DE REPERAGE

3.1 Le cadre réglementaire

La mission est effectuée en application :

- de l'article L4412-2 du Code du Travail et les textes qui lui sont liés,

- de l'article R4412-97 du code du travail,
- du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, -
- de l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par arrêté du 23 janvier 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

3.2 Programme de travaux

Programme des travaux : Démantèlement de la structure métallique
Démolition de mur
Rénovation des locaux - Remplacement des menuiseries - Mise en peinture

3.3 Programme et périmètre de repérage

Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Périmètre de repérage : Hangar - Garage sur 1 niveau

Référence du programme de travaux : Néant

4 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) de visite sur site : 04/05/2026

4.1 Rapports précédemment réalisés

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.3 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé le respect du plan et des procédures d'intervention.

5 RESULTATS DU REPERAGE

Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie :

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades

M007 : Partie à inspecter : Revêtement lissé ou taloché.					
Pièces : Garage non-couvert					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Garage non-couvert	1	<u>Identifiant</u> : M007 <u>Description</u> : Revêtement lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui garage non-couvert	P007	

M008 : Partie à inspecter : Revêtement lissé ou taloché.					
Pièces : Garage non-couvert					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Garage non-couvert	1	<u>Identifiant</u> : M008 <u>Description</u> : Revêtement lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui garage non-couvert	P008	

M010 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Pièces : Garage non-couvert					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Garage non-couvert	1	<u>Identifiant</u> : M010 <u>Description</u> : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui garage non-couvert	P010	

M013 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché).					
Pièces : Façade sud					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade sud	1	<u>Identifiant</u> : M013 <u>Description</u> : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui façade sud	P013	

M014 : Partie à inspecter : Revêtement lissé ou taloché.					
Pièces : Façade sud					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade sud	1	<u>Identifiant</u> : M014 <u>Description</u> : Revêtement lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui façade sud	P014	

ZPSO-002 : Partie à inspecter : Bardage métallique (Plaques).					
Pièces : Garage couvert					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Garage couvert	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-002 <u>Description</u> : Plaques <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		

3 - Parois verticales intérieures

M001 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché.					
Pièces : Pièce 1					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pièce 1	1	<u>Identifiant</u> : M001 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui pièce 1	P001	

M002 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché.					
Pièces : Pièce 1					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pièce 1	1	<u>Identifiant</u> : M002 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui piece 1	P002	

M003 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché.					
Pièces : Pièce 1					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pièce 1	1	<u>Identifiant</u> : M003 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui piece 1	P003	

M004 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché.					
Pièces : Garage couvert					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Garage couvert	1	<u>Identifiant</u> : M004 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui garage couvert	P004	

M005 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché.					
Pièces : Garage couvert					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Garage couvert	1	<u>Identifiant</u> : M005 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui garage couvert	P005	

M006 : Partie à inspecter : Colle de faïence.					
Pièces : Garage couvert					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Garage couvert	1	<u>Identifiant</u> : M006 <u>Description</u> : Colle de faïence <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui garage non-couvert	P006	

M011 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché.					
Pièces : Pièce 2					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pièce 2	1	<u>Identifiant</u> : M011 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment lissé ou taloché <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui piece2	P011	

M012 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché ([Met] Peinture).					
Pièces : Pièce 2					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pièce 2	1	<u>Identifiant</u> : M012 <u>Description</u> : [Met] Peinture <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui piece2	P012	

M012-2 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché ([Met] Enduit compact gris hétérogène).					
Pièces : Pièce 2					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pièce 2	1	<u>Identifiant</u> : M012-2 <u>Description</u> : [Met] Enduit compact gris hétérogène <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P012-2	P012-2	Idem photo : P012-2

4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO-001 : Partie à inspecter : Charpente métallique + tôle (Charpente métallique + Tôle).					
Pièces : Pièce 1, Garage couvert, Pièce 2					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Pièce 1	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-001 <u>Description</u> : Charpente métallique + Tôle <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		
Garage couvert	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-001 <u>Description</u> : Charpente métallique + Tôle <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		
Pièce 2	3	<u>Identifiant</u> : ZPSO-001 <u>Description</u> : Charpente métallique + Tôle <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		

5 - Planchers et planchers techniques

Sans objet

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

M009 : Partie à inspecter : Élément en fibres-ciment (jardinières, bordures...).					
Pièces : Element préfabrique					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Element préfabrique	1	<u>Identifiant</u> : M009 <u>Description</u> : Élément en fibres-ciment (jardinières, bordures...) <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui element prefabrique	P009	

6 SIGNATURES

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT - 17**
Rue des Capucins 81100 CASTRES

Fait à **POINTE-A-PITRE**, le **29/05/2026**

Par : **Mme LAROCHELLE-Nilda**

Signature du représentant :



70 Rue Dugommier
97110 Pointe-à-Pitre
Tél : 05 90 90 96 12

mail : contact@ip2c-guadeloupe.net
Siret : 810 004 887 00016 - APE : 7490B

7 ANNEXES

7.1 Fiche d'identification et de cotation

Echantillon	Date de prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description	Résultat
P001	04/05/2026	piece 1	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	<u>Identifiant:</u> M001 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante
P002	04/05/2026	piece 1	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	<u>Identifiant:</u> M002 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante
P003	04/05/2026	piece 1	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	<u>Identifiant:</u> M003 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante
P004	04/05/2026	garage couvert	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés-soubassement	<u>Identifiant:</u> M004 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante
P005	04/05/2026	garage couvert	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	<u>Identifiant:</u> M005 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante
P006	04/05/2026	garage non-couvert	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	<u>Identifiant:</u> M006 <u>Description:</u> Colle de faïence	Absence d'amiante
P007	04/05/2026	garage non-couvert	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M007 <u>Description:</u> Revêtement lissé ou taloché	Absence d'amiante
P008	04/05/2026	garage non-couvert	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M008 <u>Description:</u> Revêtement lissé ou taloché	Absence d'amiante
P009	04/05/2026	element prefabrique	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Aménagements extérieurs	<u>Identifiant:</u> M009 <u>Description:</u> Élément en fibres-ciment (jardinières, bordures...)	Absence d'amiante
P010	04/05/2026	garage non-couvert	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M010 <u>Description:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante
P011	04/05/2026	piece2	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	<u>Identifiant:</u> M011 <u>Description:</u> Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Absence d'amiante
P012	04/05/2026	piece2	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	<u>Identifiant:</u> M012 <u>Description:</u> [Met] Peinture	Absence d'amiante
P012-2	04/05/2026	piece2	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés		Absence d'amiante
P013	04/05/2026	facade sud	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M013 <u>Description:</u> Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante
P014	04/05/2026	facade sud	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	<u>Identifiant:</u> M014 <u>Description:</u> Revêtement lissé ou taloché	Absence d'amiante

7.2 Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

7.3 Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoissièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1^{er} juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1^{er} juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.4 Plans et croquis

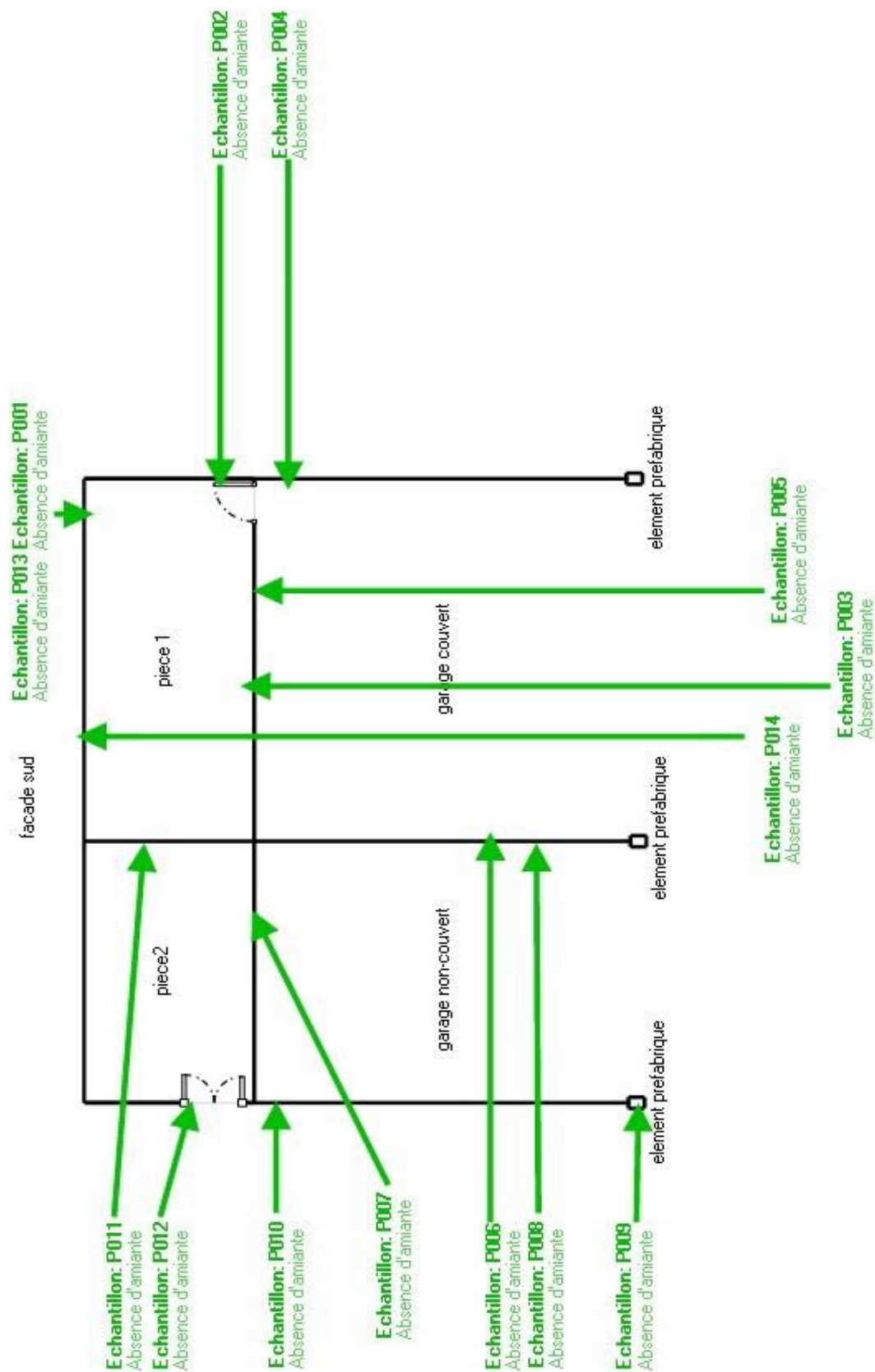


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : IP2C, auteur : Mme LAROCHELLE-Nilda
Dossier n° 119-0426 du 04/05/2026

Adresse du bien : CAMP DUGOMMIER LA JAILLE (Non communiqué) 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE

Légende

LEGENDE Prélèvement Non amianté Plafond amianté Prélèvement amianté Mur amianté Prélèvement Sol - Plinthe Sol amianté Prélèvement Mur Conduit amianté Prélèvement Plafond Plinthe amiantée	Planche de repérage technique Dossier n° 119-0426 Etabli le : 29/05/2026 Adresse du bien : CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT (GUADELOUPE) Nom du rédacteur : Mme LAROCHELLE-Nilda IP2C
---	---

7.5 Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché
	Photo n° PhA002 Localisation : Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché

	Photo n° PhA003 Localisation : Pièce 1 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché
	Photo n° PhA004 Localisation : Garage couvert Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés-soubassement Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché
	Photo n° PhA005 Localisation : Garage couvert Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché
	Photo n° PhA006 Localisation : Garage couvert Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle de faïence

	Photo n° PhA007 Localisation : Garage non-couvert Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Revêtement lissé ou taloché Description : Revêtement lissé ou taloché
	Photo n° PhA008 Localisation : Garage non-couvert Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Revêtement lissé ou taloché Description : Revêtement lissé ou taloché
	Photo n° PhA009 Localisation : Element préfabrique Ouvrage : 10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Aménagements extérieurs Partie d'ouvrage : Élément en fibres-ciment (jardinières, bordures...) Description : Élément en fibres-ciment (jardinières, bordures...)
	Photo n° PhA010 Localisation : Garage non-couvert Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)

	Photo n° PhA011 Localisation : Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : Enduit à base de ciment lissé ou taloché
	Photo n° PhA012 Localisation : Pièce 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché Description : [Met] Peinture
	Photo n° PhA013 Localisation : Façade sud Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Photo n° PhA014 Localisation : Façade sud Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Revêtement lissé ou taloché Description : Revêtement lissé ou taloché

7.6 Rapports d'essais de laboratoire



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66882
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr


L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-19949 EN DATE DU 22/05/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : IP2C 70 rue du Gommier 97110 POINTE A PITRE	Réf. Commande ITGA : IT0726-19949 Réf. Commande Client : 119-0426_2026_05_04_1632_4194
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 18/05/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE Réf échantillon client : P001 - Enduit à base de ciment lisse ou taloche - pièce 1		Réf échantillon ITGA : IT072605-20722 Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris hétérogène	
1 * Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène (1)	META (A) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : IOC (4)
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE Réf échantillon client : P002 - Enduit à base de ciment lisse ou taloche - pièce 1		Réf échantillon ITGA : IT072605-20723 Description ITGA : Peinture en faible quantité en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 * Peinture en faible quantité en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : DGM (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 1/4

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-19949 EN DATE DU 22/05/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE		Réf échantillon ITGA : IT072605-20724	
Réf échantillon client : P003 - Enduit à base de ciment lisse ou taloche - pièce 1		Description ITGA : Peinture en faible quantité en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 Peinture en faible quantité en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : DGM (3)
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE		Réf échantillon ITGA : IT072605-20725	
Réf échantillon client : P004 - Enduit à base de ciment lisse ou taloche - garage couvert		Description ITGA : Enduit gris en vrac hétérogène	
1 Enduit gris en vrac hétérogène (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : DGM (3)
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE		Réf échantillon ITGA : IT072605-20726	
Réf échantillon client : P005 - Enduit à base de ciment lisse ou taloche - garage couvert		Description ITGA : Enduit gris en vrac hétérogène / Peinture	
1 Enduit gris en vrac hétérogène + Peinture non séparable (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : DGM (3)
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE		Réf échantillon ITGA : IT072605-20728	
Réf échantillon client : P006 - Colle de faïence - garage non-couvert		Description ITGA : Colle grise en vrac / Matériau blanc en faible quantité en vrac	
1 Colle grise en vrac non séparable + Matériau blanc en faible quantité en vrac non séparable (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : DGM (3)
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE		Réf échantillon ITGA : IT072605-20731	
Réf échantillon client : P007 - Revêtement lisse ou taloche - garage non-couvert		Description ITGA : Peinture / Matériau gris en vrac hétérogène	
1 Peinture non séparable + Matériau gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : DGM (3)
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE		Réf échantillon ITGA : IT072605-20732	
Réf échantillon client : P008 - Revêtement lisse ou taloche - garage non-couvert		Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau gris en vrac hétérogène	
1 Peintures multiples en vrac non séparable + Matériau gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HDZ (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 2/4

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-19949 EN DATE DU 22/05/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE Réf échantillon client : P009 - Element en fibres-ciment (jardinières, bordures) - element prefabricue		Réf échantillon ITGA : IT072605-20734 Description ITGA : Peintures multiples / Matériau gris en vrac hétérogène	
1 ▶ Peintures multiples non séparable + Matériau gris en vrac hétérogène (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : SEK (3)
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE Réf échantillon client : P010 - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - garage non-couvert		Réf échantillon ITGA : IT072605-20735 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 ▶ Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HDZ (3)
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE Réf échantillon client : P011 - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - pièce2		Réf échantillon ITGA : IT072605-20737 Description ITGA : Peinture en faible quantité en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 ▶ Peinture en faible quantité en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : DGM (3)
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE Réf échantillon client : P012 - Enduit à base de ciment lisse ou taloché - pièce2		Réf échantillon ITGA : IT072605-20739 Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris hétérogène	
1 ▶ Peinture	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (5)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH
1 ▶ Enduit compact gris hétérogène	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : IOC
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE Réf échantillon client : P013 - Enduit extérieur (projeté, lisse ou taloché) - facade sud		Réf échantillon ITGA : IT072605-20741 Description ITGA : Peinture en faible quantité en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène	
1 ▶ Peinture en faible quantité en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 22/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : DGM (3)
Réf dossier client : 119-0426 - CAMP DUGOMMIER LA JAILLE 97122 BAIE MAHAULT GUADELOUPE Réf échantillon client : P014 - Revêtement lisse ou taloché - facade sud		Réf échantillon ITGA : IT072605-20743 Description ITGA : Peinture en faible quantité / Matériau compact gris hétérogène	
1 ▶ Peinture en faible quantité non séparable + Matériau compact gris hétérogène (1)	META (A) le 21/05/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : IOC (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 3/4

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0726-19949 EN DATE DU 22/05/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
-------------------	---	------------------------------	----------------------

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

(5) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

1. accréditation n° 1-5967

Validé par : Vincent GEFFROY Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 4/4

7.7 Assurance



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**
Valable du 01/07/2025 au 01/07/2026

Nous soussignés **Klarity Assurance** SAS - Courtage en Assurance - dont le centre de gestion est au 1 Av. de l'Angevinière, 44800, St-Herblain, attestons, sous réserve du paiement intégral de la cotisation d'assurance, par la présente que :

IP2C

Représenté par : LAROCHELLE Nilda
70 RUE DUGOMMIER
97110 POINTE-À-PITRE
N° SIREN : 810004887
Date de création : 02-03-2015
Téléphone : 0690067782
Email : larochette.nilda@ip2c-guadeloupe.net

Est titulaire du contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du fait de ses activités professionnelles de **Diagnostic Immobilier** auprès de Markel Insurance SE, société d'assurance dont le siège social est situé à Sophienstrasse 26, 80333 Muenchen, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de sa succursale en France située au 93 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine sous le n° **CDIAGK000194** souscrit à effet du 01/07/2023. Le détail des activités assurées est indiqué aux Conditions Particulières.

Les montants de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle sont fixés à 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie, et est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à CHAMBOURCY,
le 1 juillet 2025

Par délégation de l'assureur :
Ying Liang



Contrat souscrit par l'intermédiaire de KLARITY Assurance 3, rue Racine de Monville 78240 Chambourcy
N° Orias : 22004261 (www.orias.fr) R.C.S. 910 098 227 à Versailles (dénommé « le Gestionnaire ») auprès des assureurs (dénommés « Les Assureurs »)
Klarity exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest – 75436 Paris

7.8 Certificat de compétences



La certification
QUALIXPERT
des diagnostiqueurs

Certificat N° C2110

Melle Nilda LAROCHELLE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0024
PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Constat de risque d'exposition au plomb Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et contrôles après travaux en présence de plomb	Certificat valable Du 20/04/2023 au 19/04/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Amiante avec mention	Certificat valable Du 13/01/2022 au 12/01/2029	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention départements, régions et collectivités d'outre mer	Certificat valable Du 09/07/2023 au 08/07/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 12/07/2023 au 11/07/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 03 février 2025

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative



*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC QUALIXPERT 17 rue des capucins - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Fin du rapport n° 119-0426